

RW/933/2021/3350/4579/402

Lot 402

Mesures prises au compas. Pas de prolongation possible. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares. L'accès aux enceintes concernées est interdit aux exploitants forestiers le jour avant toutes actions de chasse collectives programmées.

Nombre d'arbres total	26	--
Volume grumes	36,747	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	36,747	m ³
Cube moyen	1 413	dm ³
Circonférence moyenne	113,462	cm
Surface de coupe	0,290	ha
Contact	SCIUS Vincent, 0479/86.42.80	--
Triage	Triage De Dochamps	--
Propriétaire	Manhay Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	La Racine - cpe 12	--
Vente	Vente communale de Manhay Mercredi 20 octobre 2021 Adresse non fournie	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Déraciné Normal		Douglas Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
85	5		-	
Total grumes 70/(R:90-F:100)	5	3,705	-	
95	3		-	
105	7		-	
115	1		-	
Total grumes (R:90-F:100)/120	11	12,478	-	
125	3		1	
135	2		1	
145	1		-	
Total grumes 120/150	6	11,149	2	3,622
165	1		-	
175	-		1	
Total grumes 150/180	1	2,708	1	3,085
Total grumes	23	30,040	3	6,707
Houppiers/Taillis	-		-	